



## *Editorial du Maire*

Nous constatons tous que le temps passe très vite, trop vite. Nous voilà à présent à mi-mandat.

Qu'avons nous fait pendant trois ans, que restera-t-il à accomplir ?

J'ai pensé que le moment était venu de vous communiquer synthétiquement les résultats de ces trois années, tous les chiffres étant certifiés par le Trésorier Public. Il est tout à fait légitime que vous sachiez comment est employé l'argent public, notre argent. Tout est quantifiable, réalisé dans un souci permanent de transparence, d'économies, d'anti-gaspillage.

C'est à ce titre que certaines réalisations ont pu être entreprises, relevant quelquefois de la prouesse.

Ainsi va la vie de nos petites communes, mais pourvu que ça dure ...

...et c'est en toute quiétude que je souhaite à toutes et à tous un excellent été, de très bonnes vacances ou un très bon travail si c'est le cas.

Bien amicalement,

*Denise Ferrari*

## *Festivités 2011*

### *Concerts* à l'église de LABOULE

**Samedi 11 juin** à 18 h : Récital de harpe celtique  
par le SELTIC - DUO

**Samedi 25 juin** à 18 h : Musique de chambre  
SCHUBERT-SALIERI par le quatuor de LABOULE

**Samedi 2 juillet** à 18 h : Chœurs sacrés et profanes  
par les Pueri Cantores de la cathédrale de VALENCE

**Samedi 6 août** à 18 h : Œuvres pour flûte traversière  
et luth par Nadia et Jean-Paul BERNHARDT

**Mercredi 10 août** à 18 h : « j'ai plus d'une corde  
à mon art » par Yves FOUILLAT

**Vendredi 12 août** à 18 h : Récital de piano  
MOUSSORGSKY-BEETHOVEN par A. SAYASOV

**Vendredi 26 août** à 18 h : Œuvres vocales  
de SCHUBERT par l'ensemble APRILE  
V. IMBERNON (piano) et P. GERARD (clarinette)

### *Cinéma*

**20 Juillet** : Les femmes du 6° étage

**9 Août** : Le gamin au vélo

### *Vitrine des Créateurs*

Un Village, ses Habitants, leurs Passions

Exposition du **30.10.2011 au 6.11.2011**

de 15 h à 18 h à la salle polyvalente.

Renseignements au 04 75 88 98 62

### *Exposition de peintures*

Walter de Wilde - vieux châtaigniers  
du 6 au 19 Août dans l'église.

Dans ce numéro 25 de l'année 2011

Edito du Maire - Festivités de l'été **1**

Informations diverses **2**

Bilan de l'action municipale **3 à 6**

## Informations diverses

### Cimetière

Tarif des concessions

Dans la partie nouvelle ces concessions permettront la création de caveaux (à la charge du demandeur)

**Concession de 1x2.50m (2places)**

- 200 € pour 15 ans
- 300 € pour 30 ans

**Concession de 2x2.50m (4 places)**

- 450 € pour 15 ans
- 600 € pour 30 ans

Dans les autres parties du cimetière, les inhumations de moins de dix ans pourront être converties en concession sans pour autant permettre la construction de caveaux en raison des dimensions trop exigües de ces tombes.

**Concession**

- 150 € pour 15 ans
- 300 € pour 30 ans

### Tarif de l'eau

au 1<sup>o</sup> Août 2011

Abonnement : 96,52€

Consommation : 0,75€ le m<sup>3</sup>

Remplacement compteur : 91€

### Réseau de transport public

départemental « Le Sept »

Mis en service le 1 Mai 2011, ce service public a mis en place la carte OÙRA pour les usagers. Toutes les cartes de réduction antérieures disparaissant, les jeunes de moins de 26 ans et les personnes à faibles revenus continuent de bénéficier d'une réduction de 50%.

Pour renouveler cet avantage, il est nécessaire de se présenter au CCAS à la Mairie muni des justificatifs correspondants.

### Décès

Madame Maria BERTRAND ne fêtera pas ses 103 ans. Elle s'est éteinte à la maison de retraite de VALGORGE au mois d'Avril dernier.

Stéphane VIDAL, fils d'Annie et Claude VIDAL, résidents secondaires au Monteil. A l'âge de 32 ans, il a succombé à une « longue » maladie qu'il a combattue avec un énorme courage.

### Service National

Il est rappelé que tous les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Ils doivent présenter leurs pièces d'identité et les justificatifs précisant leur situation civile, scolaire ou professionnelle. Il leur sera fourni une attestation de recensement nécessaire pour s'inscrire à des examens ou concours soumis au contrôle de l'utilité publique.

### Histoire ancienne

Vente aux enchères à Laboule des effets du curé Experton le 15 Floréal de l'an II (1794)

Laurent Ducros, commissaire pour dresser l'état de consistance des biens des émigrés du canton de Valgorgue et pour vendre leurs effets mobiliers, est à Laboule ce quinze floréal de l'an II (4 mai 1794) pour vendre sur la place devant la maison commune, divers objets appartenant au curé Experton, réfractaire et déclaré émigré, découverts chez des habitants de Laboule.

Il procède à l'adjudication des dix lots ou articles à vendre. Pierre Courtial achète un pot à soupe en bronze pour 45 livres ; Joseph Fayolle un chapeau pour 15 livres 5 sols ; Claude Bernard une mauvaise table pour 3 livres et 10 sols ; Etienne Ducros une caisse en bois de sapin pour 10 livres ; Jean Salavert deux tonneaux pour 36 livres 10 sols ; Jacquet une soutane pour 20 livres ; une seconde soutane pour 13 livres et 10 sols est acquise par Marie Coste ; la même ou une homonyme prend possession de trois mauvaises chaises pour 30 sols ; Antoine Balazun devient propriétaire d'une cuve à lessive en bois de sapin pour 16 livres. L'article le plus cher est un ciel de lit garni de son étoffe et de la moitié de ses rideaux, acheté 61 livres 10 sols par Marie Allamel.



### ACCA de Laboule

La Fédération Française de Chasse, en accord avec l'ONF, le Parc et l'ACCA a proposé d'introduire des chamois sur le Tanargue. Ils iront coloniser les parties rocheuses de ce massif. Ces chamois (une trentaine) seront prélevés dans le massif des Bauges et devraient être introduits en deux fois sous le Chantor en septembre. La chasse sera réduite durant quelques temps dans cette zone afin que les animaux s'installent tranquillement et trouvent leurs marques.

Inutile de dire que les chamois ne sont pas destinés à la chasse.

L'ACCA de la commune est présidée par Henri Derocles et compte une trentaine de chasseurs.

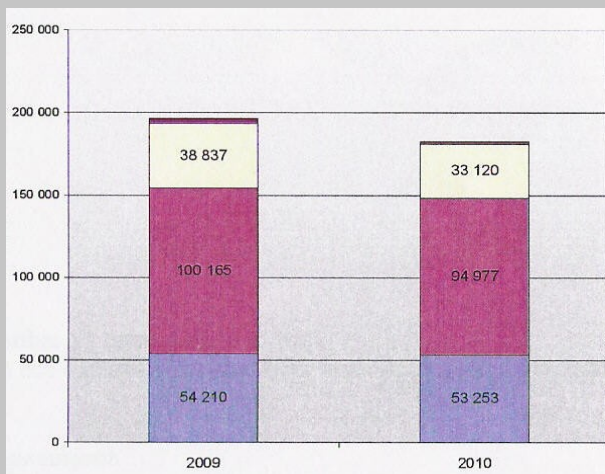
L'ACCA a participé, avec un don de 300 € à l'entretien des voies communales dégradées par les sangliers.

Au cours des dernières années les chasseurs ont bien participé à la réduction des sangliers et il semble que l'on arrive maintenant à les stabiliser à une densité quasi normale.

Ainsi, en 2005, 350 sangliers ont été tirés contre 132 en 2010 alors que la pression de la Fédération était assez forte pour amplifier l'effort de chasse. H.D.

## Bilan - à mi-mandat - de l'action municipale

2009-2010 : Recettes de fonctionnement



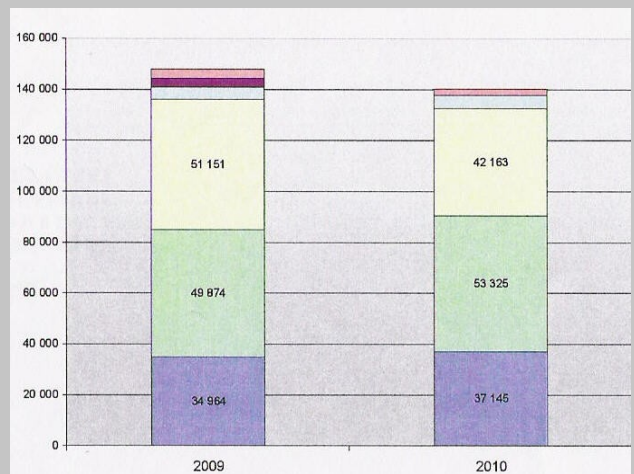
**Recettes**

Bleu : ressources fiscales

Rouge : subventions et participations de l'Etat

Blanc : produits courants

2009-2010 : Dépenses de fonctionnement



**Dépenses**

Bleu : charges à caractère général

Vert : charges du personnel

Jaune : charges de gestion courante

### VOIRIE COMMUNALE

Tous les travaux d'investissement sont financés par le Conseil Général à hauteur de 60 %.

2009	49 820 €
2010	10 054 €
2011	15 141 €

La mise en sécurité de la falaise des Abriges a dû être réalisée après consultation de 3 entreprises. La commune a supporté le coût de ces travaux ; le Conseil Général ne pouvait le prendre en compte car le montant du devis n'était pas assez élevé (1.794 €).. !

### VOIRIE DEPARTEMENTALE

(travaux totalement financés par le Conseil Général)

La RD 124 a enfin été mise en sécurité par des élargissements, busages, bétonnage de fossés, enrochements...

C'est grâce à une forte implication de Bernard BONIN, maire de VALGORGE et vice-président du conseil général que la persévérance des élus de Laboule a pu être prise en compte, notamment pour l'entrée du village dont la demande d'enrochement, seul moyen efficace pour le maintien des accotements, a enfin été reconnue comme indispensable et réalisée en 2010. Le coût des travaux est d'environ 200 000 euros.

### SALLE POLYVALENTE

Pour pouvoir obtenir le permis de construire de la salle polyvalente, la commune a dû s'engager à réaliser des installations conformément à la nouvelle réglementation, soit à - de 200 m du bâtiment. C'est ainsi qu'il a fallu enterrer 2 cuves de 15 m<sup>3</sup> (une de 30 m<sup>3</sup> ne pouvant être véhiculée jusqu'au village), ainsi qu'une borne contre le bâtiment communal de la cure, en complément).

<b>Salle polyvalente - Total</b>	129 113 €
Subvention DGE	25 822 €
Subvention Département	32 278 €
Subvention Sénat	10 000 €
Emprunt	25 000 €
Fonds propres	36 013 €
<b>Réservoir d'eau</b>	15 545 €
Subvention Cap Ter	3 962 €
Part communale	11 583 €

## Bilan de l'action municipale (suite)

### PERSONNEL COMMUNAL

Un petit mot à propos de notre personnel. Si nous n'avons pas la quantité, nous avons la QUALITE. Il est particulièrement agréable de rappeler combien notre personnel est efficace et dévoué, compétent et disponible. C'est un maillon fort sur lequel le maire et nos élus peuvent s'appuyer .

Sandrine, qui ne compte jamais ses heures, connaît parfaitement son métier et dans les petites communes, c'est primordial. Toujours accueillante et souriante, elle sait faire face à toutes les situations et n'hésite pas à sortir du cadre de ses attributions pour répondre à des demandes particulières et précises dans le but d'aider les uns et les autres. Il est rappelé qu'elle doit intervenir dans un cadre précis, tout le reste relevant de son bon vouloir.

Olivier, toujours présent de jour comme de nuit (dénégement en particulier) gérant ses activités nombreuses et diverses, recherche toujours les meilleures solutions aux différents problèmes qui ne manquent jamais de survenir. Grâce à ses initiatives, il permet à la commune de réaliser d'énormes économies. A titre d'exemple, lors de la création du columbarium, il a fallu demander des devis pour les garde-corps. Leur montant : plus de 8500 euros. Avec 2000 euros environ d'achat de matériel, Olivier a réalisé toutes les protections au cimetière et à la salle polyvalente. Le travail réalisé est de plus de très grande qualité.

Catherine, qui assure l'entretien de la mairie, des toilettes publiques et de la salle polyvalente après utilisation, remplit parfaitement son rôle et donne entière satisfaction. Même si ce dernier n'est pas spectaculaire, il n'en demeure pas moins essentiel.

### CIMETIERE

Les travaux d'agrandissement ont maintenant été réalisés.

Dépenses	20 840 €
Participation de l'Etat	4 862 €
Participation du Conseil Général	9 600 €
Part de la Commune	8 378 €

### PLAN LOCAL D'URBANISME

Le P.L.U. est engagé. M. SYBEN, architecte, a été désigné pour mener à bien ce projet. Financement par le Conseil Général. Un plan de zonage pourrait être présenté en fin d'année.

Coût prévisionnel : 25564 €.

### EGLISE - TRAVAUX DE RENOVATION

La commune assure l'entretien du bâtiment mais l'aide du Conseil Général (CAP TERRITOIRES) a été sollicitée également pour :

- la remise en état des statues
- la restauration des peintures murales au fond du chœur.

Dépense totale	19 172 €
Ass . Renovation de l'église	13 119 €
Part. du Conseil Général	6 053 €

### Animaux classés nuisibles en Ardèche jusqu'au 30 juin 2012

Les animaux de la liste qui suit sont classés comme nuisibles pour la saison 2011-2012 et leurs destructions font l'objet de conditions spécifiques réglementaires.

Ces conditions sont consultables en Mairie ou auprès des Fédérations de chasse.

- ◆ Sanglier
- ◆ Renard
- ◆ Fouine
- ◆ Rat musqué
- ◆ Ragondin
- ◆ Corneille noire
- ◆ Pie bavarde
- ◆ Corbeau freux



## Bilan de l'action municipale (suite) Informations diverses

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES (CC)**

En 2010, les communes de ROSIERES, LABLA-CHERE et ST GENEST DE BEAUZON sont entrées dans la communauté de communes du pays Beaume Drobie. LOUBARESSE vient à son tour de nous rejoindre.

Après sondages, il s'est avéré à la majorité des communes, que la compétence enfance jeunesse devait être prise en priorité par la CC. Seules VALGORGE et ROSIERES offraient ce service à la population.

En 2010, La communauté est passée à la TPU, parallèlement à la suppression de la taxe professionnelle.

### **NOUVELLE CARTE ADMINISTRATIVE**

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, les services de l'Etat ont proposé une carte administrative. Les élus l'étudieront et devront se prononcer sur le bien fondé de la proposition. Leur avis sera à transmettre en communauté de communes très rapidement.

### **Maison de santé pluridisciplinaire à Joyeuse**

grâce à l'aide de la Communauté de Communes ce projet a été accepté dans le cadre du Plan Régional de Santé. Des précisions vous seront apportées au fur et à mesure de son évolution.

### **ARDECHE DROME NUMERIQUE**

La communauté est partenaire du projet destiné à couvrir certaines zones non desservies par le haut débit, suite à l'installation de la fibre optique (dont LABOULE). La grande difficulté demeure la recherche de financements par la Communauté de Communes pour les coffrets répartiteurs dont le coût est d'environ 80 000 euros l'unité.

### **CABANE PASTORALE AU TANARGUE**

Le Parc Naturel Régional a sollicité la Commune de Laboule pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle habitation pour les bergers assurant l'estive collective du Tanargue. Cela risquant de poser des problèmes de financement, la commune a proposé que ce soit la Communauté de Communes qui prenne la maîtrise d'ouvrage. Cette construction serait faite sur la commune de Laboule, à proximité de la cabane en bois actuelle. L'étude de faisabilité est en cours.

### **RISQUES MAJEURS**

Monsieur le Préfet de l'Ardèche vient de communiquer à la commune pour information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers :

- 1° Les risques pris en compte : le seul risque naturel identifié sur la commune est le risque sismique.
- 2° Nature et densité des risques : tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité faible
- 3° Documents de référence : les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 Octobre 2010.

### **GAZ DE SCHISTE**

Les élus de LABOULE se sont positionnés contre le principe de prospection et d'exploitation des gaz de schiste en votant une motion dans ce sens.

### **TRI SELECTIF**

La commune de LABOULE figure parmi les communes ayant accepté le principe de compostage individuel. Une trentaine de conteneurs ont été achetés par les particuliers. On espère une réduction importante du poids et du volume des ordures ménagères facturées.

Deux nouveaux espaces de tri sélectif vont être aménagés, l'un à Valos, sur un terrain mis à disposition par M. Willy KETELS et M. René PEYTAUD, l'autre à VALOUSSET sur une parcelle communale. Les travaux, d'un montant de 9600 euros, seront subventionnés à hauteur de 2000 euros par le CG.

## **Bilan de l'action municipale (suite)**

### **Programme pour les trois prochaines années**

#### ***SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU***

Afin de pouvoir obtenir les financements nécessaires en cas de besoins dans le domaine de l'eau potable (50 % agence de l'eau - 30 % conseil général) il a été demandé de faire réaliser ce diagnostic sur l'ensemble de la Commune. A l'issue de la consultation réglementaire, le Bureau d'études POYRY d'Aubenas a été retenu. Il pourra intervenir dès le feu vert du Conseil Général. Montant du devis : 12162,63 euros TTC (subventionné à 80 %).

#### ***DESSERTE DU HAMEAU DES EYRES***

(Moulin de Boutière)

Suite à la demande de raccordement en eau potable des propriétaires, une étude a été faite révélant que la seule possibilité technique et financière était un branchement à partir des eaux du Tanargue, gérées par le SEBA. Les devis seront présentés aux demandeurs avant toute poursuite administrative.

#### ***RUINE DE VALOUSSET***

La commune est en recherche de financements divers permettant (ou non) de procéder à la rénovation de ce bâtiment communal en réalisant un ou deux logements.

#### ***DEFIBRILLATEURS***

L'aide du Conseil Général a été sollicitée pour l'achat et l'installation d'un défibrillateur. Les devis correspondants ont été demandés à des entreprises spécialisées.

#### ***CAPTAGES D'EAU POTABLE***

Le captage des Clèdes qui alimente les habitations des hameaux du Monteil a été pollué pendant quelques années du fait de la proximité trop rapprochée de la présence de chèvres et de sangliers. La mise en conformité est bien amorcée car l'enquête publique est achevée. Des travaux seront entrepris prochainement pour repositionner les différents périmètres conformément aux prescriptions du rapport de l'hydrogéologue agréé.

#### ***RECHERCHE DE NOUVELLES RESSOURCES***

Si nécessaire, il sera procédé à la recherche de nouvelles ressources par le biais d'un forage dont l'eau serait utilisée pour la desserte complémentaire du Village, de Valos, Valousset et le Monteil.

#### ***ENFOUISSEMENT DES LIGNES***

Après de nombreuses demandes auprès du SDE 07, les projets pour LABOULE ont enfin été « ressortis » et le choix s'est porté sur le Monteil afin d'enfourer en priorité la ligne moyenne tension. Après de très nombreuses discussions par rapport aux devis très élevés qui nous étaient présentés, une première tranche va pouvoir être réalisée, les solutions techniques recherchées ayant abouti à une solution économique conséquente, permettant d'inclure dans le projet le hameau de la Place. Le coût des travaux intègre les travaux d'électrification, d'éclairage public, du Génie civil, études et câblage pour les communications électroniques.

Total	20 679 €
Participation du SDE 07	8690 €
Part de la Commune	11 989 €

La commune a demandé à ce que les autres programmes pour les Abriges et les hameaux du Monteil soient maintenus pour les années à venir.

Il est à noter que le SDE 07 intervient dans tout le département, qu'une certaine somme est réservée annuellement pour les enfouissements, mais que ce chapitre n'est pas prioritaire par rapport aux extensions de réseaux.

#### ***PISTE DFCI DU CHANTOR***

A la demande des services du Conseil général, et du fait de l'entretien réalisé gratuitement par les forestiers sapeurs, il convient de régulariser les servitudes de passage obtenues lors de la création de la piste. Les subventions (80 %) seront inscrites sur les dotations de 2012. Cette piste traverse de nombreuses propriétés privées et est utilisée pour le passage des réseaux d'eau potable alimentant le village, Valos, Valousset et actuellement Le Monteil. La piste est également utilisée pour l'estive sur le Tanargue.

Le Cabinet Alain MONNIER, géomètre, a été consulté pour mener à bien ce dossier.

Le souhait du Conseil Général est de s'assurer qu'aucune interdiction de passage n'entrave les secours en cas d'incendie.

Comité de rédaction ouvert à tous.

Ce numéro a été réalisé avec l'aide de l'équipe municipale et de bénévoles.

Bulletin municipal  
Dépôt légal à parution  
Édité par la Mairie de Laboule